



## Contrat énergie d'un syndic bénévole

-----  
Par Muriel54

Bonjour,

Un syndic bénévole d'une copropriété de 3 lots doit il prendre une contrat d'électricité des communs en professionnel ?  
Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Ce n'est pas le syndic qui souscrit le contrat, c'est le syndicat de copropriété.

C'est une personne morale et les fournisseurs proposent en collectif un tarif qui correspond à ce statut. Parfois c'est "professionnel", parfois c'est "collectif".

Comparez les offres ici :

[url=https://comparateur-offres.energie-info.fr/comparateur-offres-electricite-gaz-naturel/criteria.action?profil=particulier]https://comparateur-offres.energie-info.fr/comparateur-offres-electricite-gaz-naturel/criteria.action?profil=particulier[/url]

-----  
Par Muriel54

Bonjour,

merci pour votre retour. Néanmoins nous ne savons toujours pas comment souscrire le contrat puisqu'il n'existe pas chez les prestataires l'option collectif. Est considéré comme particulier.

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Posez la question au fournisseur.

Quelle est la taille de cette copropriété ? Avez-vous besoin de plus de 36 kva ?

-----  
Par yapasdequoi

Plus d'informations ici

[url=https://www.energie-info.fr/fiche\_pratique/ma-copropriete-est-elle-concernee-par-la-disparition-des-tarifs-reglementes-delectricite/]https://www.energie-info.fr/fiche\_pratique/ma-copropriete-est-elle-concernee-par-la-disparition-des-tarifs-reglementes-delectricite[/url]

-----  
Par Muriel54

Merci.

Pour info :

Ce sera un contrat de 3kva. Les communs sont petits , c'est un maison divisée en 3 appartements. L'ancien propriétaire réglait en 25 ? tous les 2 mois en tant que particulier. J'ai appelé EDF qui veulent nous mettre en professionnel ce qui double la facture.

-----

Par yapasdequoi

Adressez vous à d'autres fournisseurs ! Il n'y a pas que EDF...

-----  
Par Muriel54

Merci pour vos retours